

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Le 8 juillet 2024 à 17 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	Procuration à C. DUTERTRE	LE THIMONNIER	Eglantine	P
PFEIFFER	Michel	P	PIGASSE	Nicolas	Procuration à D. CAVELLEC
LEBRETON	Delphine	Procuration à M. FRANÇOIS	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
LEMESLE	Jean	P	CAVELLEC	Didier	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	LEGRAVEREND	Alain	Procuration à J. HENNEQUIN
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	P	POISSON	Jean-Marc	Absent
LAINÉ	Pauline	P	WLASNIAK	Philippe	Secrétaire de Séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal à l'unanimité.

N° 1 – LITTORAL
PREFIGURATION D'UNE STRUCTURE PARTENARIALE POUR LA GESTION DU TRAIT DE COTE

La gestion du trait de côte et les conséquences du réchauffement climatique sur le littoral nécessitent une cohérence d'ensemble sur le territoire et un niveau d'expertise élevé.

Face à ces exigences et contraintes réglementaires, un groupe d'élus du littoral s'est réuni à plusieurs reprises, à l'initiative de Louis Teyssier et Hervé Guille, pour réfléchir à un renforcement des moyens d'actions.

Ces rencontres ont mis en exergue les besoins suivants :

- La création d'une structure partenariale pour la mise en œuvre des actions de gestion du trait de côte et la recomposition du littoral
- Le renfort en ingénierie technique
- La réalisation d'un Plan de Gestion des Sédiments (PGS).

La création d'une structure partenariale visant à mutualiser les forces requiert un temps de préfiguration qui ne permettra pas d'assurer rapidement le renfort en ingénierie et le lancement du PGS.

Face à l'urgence, une phase d'amorçage portée par la C.M.B pourrait être envisagée dans un premier temps et permettrait le recrutement de deux agents, cofinancé par les communes.

Dans cet objectif, l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour avancer sur ce projet.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

M. Louis TEYSSIER, délégué au littoral à la C.M.B. et M. Hervé GUILLE, Vice-Président de la C.M.B. chargé du GEMAPI, présentent le projet de création d'une structure partenariale, amorcé par la C.M.B. avec un cofinancement des collectivités concernées.

- Didier CAVELLEC félicite M. TEYSSIER et M. GUILLE pour leur implication dans ce dossier, bien qu'il ne soit pas très favorable au projet. Il s'étonne que, s'agissant d'une compétence communautaire, un financement des communes soit prévu.
- Louis TEYSSIER insiste sur la nécessité d'une structure adaptée et indépendante, avec un financement diversifié et un niveau de technicité élevé.
Il rappelle que seules 7 communes sur les 41 communes de la C.M.B. ont une façade littorale et qu'il faut équilibrer les financements avec les communes du bocage.
Devant la complexité des dossiers à mener, il pense que les communes doivent prendre en main les projets littoraux et assumer une structure indépendante où pourraient être associées des collectivités hors territoire C.M.B. et des structures telles que les ASA.
- Hervé GUILLE ajoute que le Département et la Région pourraient aussi être parties prenantes dans une future structure, en apportant des possibilités de financements.
Il rappelle qu'actuellement le GEMAPI collecte annuellement 600 000 € pour l'ensemble du territoire, avec un plafond possible de 40 € / habitant soit 2 000 000 € pour 25 km de côte, y compris les problématiques des bassins versants. C'est très insuffisant pour assumer la compétence dans sa globalité.
- Jean-Pierre GERMAIN n'est pas favorable à ce qui lui semble la création d'une strate supplémentaire.
- Louis TEYSSIER en convient mais insiste sur le fait qu'il s'agit d'une problématique émergente, non structurée actuellement.

Par 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (D. CAVELLEC – N. PIGASSE – D. COUTANCEAU – P. WLASNIAK – JP GERMAIN)

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à la poursuite du projet.

N° 2 – CASINO
RAPPORT DU DELEGATAIRE – SAISON 2022-2023

M. Antoine VESPIER présente le rapport annuel de l'activité du Casino pour la saison 2022-2023.

Le produit Brut des Jeux s'élève à 6 298 000 €, soit 15 % de plus que l'année précédente. 89 000 entrées au Casino ont été enregistrées sur la saison. Ces chiffres n'ont jamais été atteints au Casino avant cette année.

- Jean-Pierre GERMAIN demande si la création d'une activité hôtelière par le Casino a été envisagée.
- M. VESPIER lui confirme que cette idée n'a jamais été évoquée.
- Jean-Pierre GERMAIN le regrette car il y a un manque de chambres d'hôtels sur la commune, ce qui ne permet pas l'organisation de séminaires d'entreprises ou autres.

Par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK), le Conseil Municipal,

APPROUVE ce rapport.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

N° 3 – LITTORAL

REENSABLEMENT PLAGE DE LA POULETTE – DEMANDE DE SUBVENTION

Michel PFEIFFER rappelle que suite aux différents événements tempêteux, le site de la plage nord s'est fragilisé au niveau des enrochements protégeant la cabane de la Poulette.

Un réensablement peut être envisagé, pour un volume de 1 000 m³.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à demander une subvention AFIFT (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) et d'autoriser les travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	Subvention AFIFT	Part CMB	Part Commune
21 218,40 € TTC	80 % 16 974,72 €	30 % du reste à charge 1 273,10 €	2 970,58 €

- Hubert GUILLOTTE demande quelle est la période prévue d'intervention, sachant que la saison estivale est courte et qu'il ne paraît pas opportun de faire des travaux sur la plage au mois d'août.
- Michel PFEIFFER précise que tous travaux sur la plage sont interdits jusqu'au 15 août en raison de la nidification des gravelots. Les travaux pourront donc être entrepris en fin du mois d'août, pour respecter une période de plusieurs semaines avant la marée d'équinoxe.
- Patrick DANGUY souligne l'incohérence avec l'interdiction des travaux sur la commune pendant la période estivale.
- Isabelle BOUYER-MAUPAS demande si des travaux de réensablement sont prévus au sud de l'Ecole de Voile.
- Michel PFEIFFER l'informe qu'il n'est pas prévu de faire des travaux sur ce secteur, malgré plusieurs demandes auprès des services de l'Etat. Seul le chemin piétonnier sous l'école de voile sera remis en état, suite à une grosse dégradation après les tempêtes hivernales.
- Patrick DANGUY suggère d'y installer une passerelle en bois.
- Michel PFEIFFER craint qu'une telle installation ne soit éphémère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 4 – ASSAINISSEMENT

ETUDE REUTILISATION DES EAUX TRAITEES DE LA STEP (REUT)

Hubert GUILLOTTE explique que le système d'assainissement d'Agon-Coutainville collecte les communes suivantes :

- Agon-Coutainville
- Blainville-sur-Mer
- Tourville-sur-Sienne
- Heugueville-sur-Sienne

L'ensemble des effluents collectés transite vers la station d'épuration d'Agon-Coutainville.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

La station d'épuration est de type boues activées d'une capacité nominale de 35 300 Equivalents Habitants (EH).

Le rejet des effluents traités s'effectue dans une roselière avec infiltration dans la nappe.

Le golf d'Agon-Coutainville, situé en face de la station d'épuration, utilise les eaux traitées pour l'arrosage de ses pelouses, le pompage s'effectue dans la Roselière. Cette utilisation des eaux usées traitées n'a pas fait l'objet d'un dossier d'autorisation, l'utilisation de ces eaux usées traitées sans contrôle spécifique pourrait conduire à une interdiction si la situation n'est pas régularisée.

Suite à la modification de la réglementation et l'encouragement des autorités pour la mise en place de système de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, il apparaît opportun d'étudier la régularisation de l'utilisation du golf et d'étudier les possibilités de diversification des usages.

La présente étude permettra d'établir les possibilités de diversification des usages mais aussi de mettre en place les traitements nécessaires pour une utilisation des eaux usées traitées conforme à la réglementation.

Considérant que l'Agence de l'eau Seine Normandie peut aider au financement de cette étude par l'octroi d'une subvention,

Considérant que le coût estimé de l'étude est de 28 175 € HT comprenant :

1. Phase 1 (tranche ferme) : Etude du gisement, performances épuratoires de la STEP et identification des usages potentiels
2. Phase 2 (tranche ferme) : Elaboration des scénarios, prédimensionnement et chiffrage de la filière de traitement (avant-projet sommaire), analyse coûts-bénéfices, réflexion sur le modèle économique
3. Phase 3 (tranche optionnelle) : Elaboration et accompagnement pour le dossier de demande d'autorisation
4. Campagnes d'analyses : paramètres à définir

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le lancement de l'étude et retenir le cabinet DAMONA pour cette étude.
- Autoriser le Maire à solliciter pour cette étude l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au suivi de la liquidation des subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 5 – TRANSITION ECOLOGIQUE
ATLAS DE LA BIODIVERSITE

La collectivité a été reconnue comme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en 2024 et s'attèle à mettre en œuvre le projet de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel et paysager.

L'une des thématiques retenues dans le cadre du TEN est l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Il s'agit pour la commune d'établir un inventaire du patrimoine naturel existant sur un périmètre défini.

Ce projet engage la collectivité pour les trois prochaines années.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Le périmètre de l'étude concernera la partie bocagère de la commune (Nord-Ouest), moins étudiée et moins connue que la frange littorale ou que la Pointe d'Agon.

L'ambition est un rééquilibrage des connaissances.

Il a été décidé d'inclure spécifiquement l'emprise des futurs jardins familiaux, qui seront aussi l'objet d'une étude écologique, dans le cadre de la création d'un îlot de biodiversité.

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

- Le coût prévisionnel sur 3 ans est de 45 000 € (source OFB) ;
- Ville d'Agon Coutainville : 20% pour un montant de 9 000.00 €
- Autres financements : (OFB - Fond Vert, CD, CR) 80% pour un montant de 36 000 €

La collectivité a sollicité le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie pour établir ce document.

Il s'agit donc pour le Conseil municipal :

- De valider le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale
- De mandater le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie pour établir le document
- De valider le budget prévisionnel
- D'autoriser le maire à solliciter toutes les subventions auprès de partenaires financiers, tels que l'Etat, le département, la Région, ou toutes structures pouvant contribuer au financement de l'étude
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les commissions Transition Ecologique et Développement Durable ont donné un avis favorable à la proposition de cession le 24/04/2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 6 – TRAVAUX

RD 44 / PLACE DU PASSOUS – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Jean LEMESLE rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD 44 et de la Place du Passous a été signé en février 2017 pour un montant initial de 95 784,80 € HT et concernait l'ensemble de l'opération, de l'entrée du bourg à la Place du Passous.

Depuis cette date, le projet a évolué et plusieurs demandes complémentaires, non prévues au marché initial ont été incluses dans le contrat, modifiant par avenants successifs le montant initial et le portant à 116 692,80 € HT.

Dans le cadre de la dernière tranche de ces travaux (RD 44 – Place Maréchal Leclerc et Place Edouard Leroux), l'organisation de plusieurs réunions supplémentaires a été demandée à l'équipe de maîtrise d'œuvre (Réunion publique, réunion avec les commerçants, réunion pour le plan de circulation...).

Il est proposé de valider l'avenant n° 5 correspondant, pour un montant de 1 400 € HT, portant le marché à 118 092,80 € HT.

- Jean-Pierre GERMAIN demande si cet avenant tient compte des dernières modifications demandées en commission.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

➤ Jean LEMESLE explique que ces demandes étaient trop tardives pour être intégrées dans cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

N° 7– AFFAIRES FONCIERES

ACQUISITION TERRAIN NÉE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 4 MARS 2024

M. le Maire rappelle que par délibération du 04/03/2024, la commune a validé l'acquisition d'un terrain en vue de la relocalisation du SDIS.

La SAFER a été mandatée pour réaliser cette opération.

L'accord est intervenu définitivement le 12/05/2024.

Cependant, le prix n'est pas celui correspondant à la première délibération du mois de mars.

Ainsi le prix définitif est fixé à 18 071 €, au lieu de 18 000 €.

Il est précisé que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

La SAFER, dans le cadre de la convention établie avec la collectivité et le mandat qui lui a été donné, percevra une rémunération de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC de la part de la commune.

Il est demandé au conseil :

- de valider les montants indiqués,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 8 – PERSONNEL

INDEMNITE SPECIALE DE POLICE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 8 AVRIL 2024

M. le Maire explique que par délibération du 8 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des personnels de police municipale.

Il y a lieu de préciser que le garde-champêtre peut prétendre à cette indemnité, sur la base de 16 % du traitement mensuel soumis à retenue pour pension.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition, étant précisé qu'elle sera applicable à compter du 01/05/2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

N° 9 – SIGNATURE DE LA CHARTE DES COMMUNES AMBASSADRICES DU DON D'ORGANES

Jocelyne HENNEQUIN explique que le Collectif Greffes+, regroupant les principales associations concernées par le don d'organes, avec le soutien de l'A.M.F, a lancé une action nationale en proposant aux communes de devenir « Ville Ambassadrice du Don d'Organes ».

En devenant ambassadrices du don d'organes, les communes s'engagent à évoquer et promouvoir le sujet des dons d'organes par différentes actions :

- cosignature de la Charte
- pose de panneaux à chaque entrée principale de la commune
- actions de sensibilisation, stands d'informations, affichages, conférences...

Afin d'accroître l'information, la sensibilisation et la mobilisation en faveur du don d'organes, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans cette démarche et d'autoriser la signature de la Charte correspondante.

- Didier CAVELLEC demande quel sera le budget consacré à cette opération.
- Jocelyne HENNEQUIN confirme que seul l'achat des panneaux est prévu, pour environ 60 Euros par panneau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition et **AUTORISE** la signature de la Charte.

DIVERS

P.P.R.L (Plan de Prévention des Risques Littoraux)

Jean LEMESLE rappelle l'organisation de la réunion publique le 11 juillet à 19 h 00, au cours de laquelle seront présentées les cartographies établies et la réglementation applicable suivant les zones impactées par les risques littoraux.

COMPOSTEURS

Marielle FRANÇOIS informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle campagne a été lancée par la C.M.B. pour équiper les foyers de composteurs individuels.

En ce qui concerne les composteurs collectifs, elle explique qu'elle s'est rapprochée de la ville de Saint-Lô qui a mis en place ce type d'équipement à titre expérimental dans un quartier. L'opération semble être très appréciée par la population. Une réflexion est en cours pour en installer sur Agon-Coutainville.

- Hubert GUILLOTTE confirme que le compostage permet de diminuer les volumes d'ordures ménagères collectées. Actuellement, 40 % des volumes collectés pourraient être compostés.

QUESTIONS DIVERSES

Delphine COUTANCEAU relaye une remarque des exploitants qui empruntent les carrières de sable dans les mielles qui sont très mal entretenues depuis plusieurs années.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Place de Gaulle

Jean-Pierre GERMAIN a été informé de la décision de laisser la Place de Gaulle ouverte à la circulation pendant l'été, malgré une décision prise en Conseil Municipal de la rendre piétonne en juillet et août.

- M. le Maire confirme que cette décision a été prise à la demande des commerçants, mais que la Place sera bien piétonne pendant les différentes animations prévues.
- Jean-Pierre GERMAIN regrette beaucoup cette décision, prise sans concertation, et sous l'influence des commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Pour extrait conforme, le 9 juillet 2024

Le Secrétaire de Séance,
Philippe WLASNIAK



Le Maire,
Christian DUTERTRE

